

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015**

**ASSOCIATION NATIONALE
DES VISITEURS DE PRISON**

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON - ANVP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 10 mai 2016

Secno



F. HERTEL PETIT
Commissaire aux Comptes

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

Actif	31.12.2015	31.12.2014	Passif	31.12.2015	31.12.2014
<u>Immobilisations</u>			<u>Fonds propres</u>		
Terrains	45 734.71	45 734.71	Fonds associatif	415 412.49	415 412.49
Immeubles	259 310.48	259 310.48	Subv.invest.biens renouvelables	157 136.96	157 136.96
Amortissements	-119 953.24	-111 309.56	Réserve statutaire	18 550.76	18 550.76
Agencements	84 188.01	61 025.07	Réserve de trésorerie	20 356.20	20 356.20
Amortissements	-59 023.01	-54 317.65	Report à nouveau	-38 649.39	0.00
Matériel et mobilier de bureau	21 884.24	21 884.24	Subv.invest.biens non renouvelables	16 775.74	
Amortissements	-21 380.41	-21 278.80	résultat	-612.87	-38 649.39
Matériel Informatique	22 857.68	22 857.68	Fonds propres nets	588 969.89	572 807.02
Amortissements	-22 843.80	-22 006.55			
Immobilisations en cours	3 929.48		<u>Fonds dédiés</u>		
Immobilisations nettes	214 704.14	201 899.62	Fonds dédié Dr Azerad	31 268.28	41 213.80
			Fonds dédié Lille	74 650.00	82 090.00
<u>Créances</u>			Total fonds dédiés	105 918.28	123 303.80
Débiteurs divers	1 082.69	2 707.63			
Fournisseurs débiteurs	21.00	7 557.35	<u>Dettes fiscales et sociales</u>		
Produits à recevoir	14 923.10	5 705.00	rémunérations dues	5 540.00	7 658.00
Emmaüs Wanbrechies		128 027.30	Organismes sociaux	10 108.94	11 649.40
Total créances	16 026.79	143 997.28	Total dettes fiscales et sociales	15 648.94	19 307.40
<u>Trésorerie</u>			<u>Autres dettes</u>		
Titres et valeurs mobilières	1 642.50	1 672.50	Factures non parvenues		7 500.00
Comptes courants	354 077.28	134 089.26	Charges à payer	14 144.12	10 039.03
Comptes sur livrets	133 602.24	249 812.85	Total autres dettes	14 144.12	17 539.03
Caisses	824.86	1 341.74			
Total trésorerie	490 146.88	386 916.35			
<u>Charges constatées d'avance</u>	3 803.42	144.00			
Total actif	724 681.23	732 957.25	Total passif	724 681.23	732 957.25

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation		
Cotisations des membres	50 120.00	49 067.00
Dons de personnes physiques	46 721.13	51 527.46
Dons d'organismes privés	28 843.04	30 760.21
Legs	0.00	0.00
Subventions emplois aidés (CNASEA)	16 695.42	24 534.35
Subventions administration pénitentiaire	59 650.00	54 148.00
Subventions collectivités territoriales	65 287.00	59 133.00
Subventions autres organismes publics	51 881.00	54 094.50
Participation des adhérents	7 172.20	17 709.75
Autres produits	11 530.57	17 614.85
Sous total 1	337 900.36	358 589.12
Charges de fonctionnement		
Autres achats et charges externes	137 770.93	196 729.16
Salaires et charges sociales	106 882.17	112 318.93
Solidarité	99 946.49	95 616.43
Dotation aux amortissements	14 287.90	12 852.66
Sous total 2	358 887.49	417 517.18
Report ressources affectées non utilisées (3)	17 385.52	17 509.33
Charges de fonctionnement nettes (2-3)	341 501.97	400 007.85
Résultat d'exploitation (1-2+3)	-3 601.61	-41 418.73
Produits financiers	1 637.92	3 259.65
Charges financières	8.12	188.14
Résultat financier (4)	1 629.80	3 071.51
Résultat courant (1-2+3+4)	-1 971.81	-38 347.22
Produits exceptionnels	2 029.46	78.00
Charges exceptionnelles	670.52	380.17
Résultat exceptionnel (5)	1 358.94	-302.17
Résultat net (1-2+3+4+5)	-612.87	-38 649.39
Contributions volontaires en nature		
Produits (contributions volontaires en nature)		
Dons en nature des membres	548 072.00	526 704.00
Charges (emplois des contributions volontaires)		
Frais engagés non remboursés	548 072.00	526 704.00

ANNEXE COMPTABLE 2015

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est de 724 681,23€ et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 612,87€ ont été établis selon les dispositions du Code du Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de Règlementation Comptable et des textes pris pour leur application. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices.

Et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	10 ans
- Matériel informatique	3 ans

1-2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées au coût d'acquisition.

1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur date d'émission ; en 2015, ce poste s'élève à 125 684.17€.

1-4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Conformément aux règles définies dans le plan comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans les comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au bas du compte de résultat. Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI). A défaut, des informations qualitatives sont apportées au paragraphe 4-3 de la présente annexe.

Pour l'année 2015, sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que d'autres frais (justifiés sur factures) tels que péages, repas, hôtels... engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné

en tant que don. Ces dons ont donné lieu à l'émission de 869 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 548 072 € (494 864 € au titre des déplacements non remboursés effectués avec leur moyen de transport personnel et 53 208 € au titre des autres frais engagés et non remboursés).

2- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2-1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

	Solde au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2015
Terrains	45 734,71			45 734,71
Immeubles	259 310,48			259 310,48
Agencements	61 025,07	23 162,94		84 188,01
Matériel informatique	22 857,68			22 857,68
Mobilier Matériel de Bureau	21 884,24			21 884,24
Immobilisations en cours		3 929,48		3 929,48
<u>TOTAL</u>	<u>410 812,18</u>	<u>27 092,42</u>	<u>0,00</u>	<u>437 904.60</u>

L'agencement qui est venu en augmentation concerne une véranda attenante au local utilisé par les visiteurs d'Amiens, intégré dans la Maison d'Arrêt. Cette véranda a été subventionnée à hauteur de 18 432.10€. L'agencement et la subvention sont amortis en linéaire sur 5 ans.

2-2 TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2015
Immeubles	111 309,56	8 643,68		119 953,24
Agencements	54 317,65	4 705,36		59 023,01
Matériel informatique	22 006,55	837,25		22 843,80
Mobilier Matériel de Bureau	21 278,80	101,61		21 380,41
TOTAL	<u>208 912,56</u>	<u>14 287,90</u>	<u>0,00</u>	<u>223 200,46</u>

2-3 AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION de la VERANDA D'AMIENS

Montant de la subvention	Amortissement 2015	Solde au 31/12/2015
18 432.10	1 656 .36	16 775.74

La quote-part de cette subvention inscrite en 2015 au compte de résultat figure en produits exceptionnels.

2-4 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2015
Fonds associatif	415 412,49			415 412,49
Réserve statutaire	18 550,76			18 550,76
Réserve de trésorerie	20 356,20			20 356,20
Subventions et dons pour investissement	157 136,96			157 136,96
RAN	0,00	-38 649,39		-38 649,39
Subvention investissement		18 432,10	1 656,36	16 775,74
Résultat	-38 649,39	-612,87	-38 649,39	-612,87
Total	<u>572 807,02</u>	<u>-20 830,16</u>	<u>-36 993,03</u>	<u>588 969,89</u>

2-5 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'association est à moins d'un an.

La créance sur Emmaüs Wambrechies qui figurait au bilan du 31 décembre 2014 à hauteur de 128 027.30€ a été intégralement remboursée en 2015, comme prévu dans l'acte notarié du 9 septembre 2011.

2-6 FONDS DEDIES

Le fonds Azerad (créé en 2007 grâce à un don du Dr Azerad pour financer des projets pour des personnes démunies) a été utilisé à hauteur de 9 945.52€ en 2015. Au 31/12/2015 il figure au bilan à hauteur de 31 268.28€

Fonds Lille : ce fonds, créé en 2011 par la section de Lille suite à la vente de l'immeuble de Tourcoing pour financer des actions de lutte contre l'illettrisme de personnes incarcérées, a été utilisé à hauteur de 7 440.00€ euros en 2015. Le solde disponible à fin 2015 est de 74 650.00€.

3- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

	Produits	Charges	Résultat
Résultat d'exploitation	355 285,88	358 887,49	-3 601,61
Résultat financier	1 637,92	8,12	1 629,80
Résultat Courant	356 923,80	358 895,61	-1 971,81
Résultat Exceptionnel	2 029,46	670,52	1 358,94
Résultat net comptable	<u>358 953,26</u>	<u>359 566,13</u>	<u>-612,87</u>

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 EFFECTIFS

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein, sont restés de 2,5 unités au 31 décembre 2015.

4-2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière) à devoir au personnel sont estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté de l'effectif.

4-3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le temps passé par les membres de l'association en entretien d'écoute avec les personnes détenues n'est pas valorisé en comptabilité mais est, cependant, déclaré depuis 2011 par les bénévoles concernés. En 2015, 883 visiteurs bénévoles ont déclaré 57 061 heures d'écoute, ce qui équivaut à près de 32 personnes à temps plein sur l'année. Encore convient-il de préciser que ces heures



d'écoute ne représentent pas l'ensemble du temps consacré à l'association : il y a le temps des réunions avec les visiteurs ou le personnel de l'administration pénitentiaire, le temps consacré à la formation, celui consacré à l'administration, à la saisie comptable pour partie : ce temps n'est pas mesuré, mais il est significatif et mérite qu'on en fasse mention.

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55